	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2002-435 R1			Diffusion :	Date d'émission :	Page :
				В	10 décembre 2003	1/1
Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC: X pour le compte de l'AESA, autorité du pays du matériel concerné. en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des concernés.				Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.	
Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) :			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) :			
Sans objet			2002-435 à l'édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel :			Type(s) de matériel(s) :			
AIRBUS			Avions A340-200/-300			
Certificat(s) de type n° 183						
Fiche(s) de données n° 183						
Chapitre(s) A	Chapitre(s) ATA: Objet:					
27	Voilure - Volet extérieur - Inspection de la bielle de capteur au niveau d					

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2002-435 qui est remplacée par la CN F-2003-426.

Cet avis d'annulation est approuvé sous la référence AESA n° 1454 du 02 décembre 2003.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR:

Edition originale : 31 AOUT 2002 Révision 1 : 20 DECEMBRE 2003